

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DASES 95G Subventions (457.500 euros) et conventions avec les trois Espaces de Dynamique d'Insertion parisiens.

Mme Colombe BROSSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L3411-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental propose la fixation de la subvention du Département de Paris au fonctionnement des Espaces de Dynamique d'Insertion portés par l'Association Nationale de Réadaptation Sociale, 18, avenue Victoria (1e), la Fondation Jeunesse Feu Vert - Robert Steindecker, 34, rue Picpus (12e) et l'association Sauvegarde de l'Adolescence, 3, rue du Coq Héron (1e) ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSSEL, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer avec l'Association Nationale de Réadaptation Sociale 18, avenue Victoria (1e), une convention dont le texte est joint en annexe, pour la gestion et l'animation de son Espace de Dynamique d'Insertion Emergence situé au 3, rue Bouvier (11e).

Article 2 : La subvention du Département de Paris au fonctionnement de l'Espace de Dynamique d'Insertion géré par l'Association Nationale de Réadaptation Sociale est fixée à 152.500 € au titre de l'exercice 2017. (numéro simpa : 26501, dossier n° 2017_00530).

Article 3 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer avec la Fondation Jeunesse Feu Vert - Robert

Steindecker, 34, rue Picpus (12e), une convention dont le texte est joint en annexe, pour la gestion et l'animation de son Espace de Dynamique d'Insertion Le Tipi situé au 32, rue de Vaucouleurs (11e).

Article 4 : La subvention du Département de Paris au fonctionnement de l'Espace de Dynamique d'Insertion géré par la Fondation Jeunesse Feu Vert - Robert Steindecker est fixée à 152.500 € au titre de l'exercice 2017. (numéro simpa : 226, dossier n° 2017_06296).

Article 5 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer avec l'association Sauvegarde de l'Adolescence, 3, rue du Coq Héron (1e), une convention dont le texte est joint en annexe, pour la gestion et l'animation de son Espace de Dynamique d'Insertion Coquéron situé au 3, rue du Coq Héron (1e).

Article 6 : La subvention du Département de Paris au fonctionnement de l'Espace de Dynamique d'Insertion géré par l'association Sauvegarde de l'Adolescence est fixée à 152.500 € au titre de l'exercice 2017. (numéro simpa : 20193, dossier n° 2017_04675).

Article 7 : La dépense correspondante sera imputée pour un montant global de 457.500 € sur le chapitre 65, rubrique 51, nature 6526 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2017 et suivant sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO